Communiqué de Presse

Assemblée parlementaire – Unité de communication
Réf: 185f09
Tél. +33 (0)3 88 41 31 93
Fax +33 (0)3 90 21 41 34
Internet: http://assembly.coe.int
e-mail: pace.com@coe.int

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

République de Moldova : déclaration de la mission pré-électorale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Strasbourg, 06.03.2009 – Une délégation pré-électorale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) en visite à Chisinau avant les élections parlementaires du 5 avril 2009, a noté un pluralisme marqué du paysage politique dans le pays.

Cependant, la délégation souligne, qu'en dépit des recommandations répétées de l'Assemblée et d'autres organes du Conseil de l'Europe, la campagne électorale continue de susciter un certain nombre d'inquiétudes.

La délégation pré-électorale a notamment été informée des problèmes suivants : utilisation de ressources administratives pour la campagne, cas de pression ou d'intimidation, exactitude des listes électorales.

Tout en se félicitant du pluralisme des opinions dans la presse écrite, la délégation se déclare préoccupée par le problème de l'égalité d'accès de tous les partis politiques à la presse audiovisuelle, en particulier aux chaînes de télévision à couverture nationale.

La délégation pré-électorale de l'APCE note la conclusion de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, dans son avis d'octobre 2008, selon laquelle le Code électoral révisé de la Moldova « offre une bonne base pour l'organisation d'élections véritablement démocratiques », tout en ajoutant que certaines de ses recommandations ne transparaissaient pas dans le texte révisé.

La délégation estime que les élections parlementaires du 5 avril 2009 seront un test de la maturité de la démocratie en Moldova, puisque ses citoyens enverront 101 membres au Parlement, lequel élira ensuite le nouveau président du pays. Elle invite les autorités moldaves à œuvrer à la suppression des problèmes relevés dans la pratique électorale et à mettre en œuvre les recommandations de l'Assemblée parlementaire dans sa Résolution 1572 (2007).

La délégation souligne que les élections démocratiques ne se limitent pas à la journée du scrutin. Les autorités du pays et tous les acteurs politiques ont une immense responsabilité : veiller à offrir les conditions requises pour permettre à tous les citoyens de la république d'exprimer leur volonté librement.

La délégation a reçu des autorités moldaves, ainsi que de la Commission électorale centrale (CEC), l'assurance que toutes les mesures seront prises pour venir à bout des problèmes constatés, afin de garantir la nature démocratique de ces élections parlementaires.

La délégation s'est entretenue avec Marian Lupu, Président du Parlement, Vitalie Pirlog, ministre de la Justice, le Président et les membres de la Commission centrale électorale (CEC), les chefs des partis politiques participant aux élections, les représentants des médias, de la société civile et de la communauté internationale.

L'Assemblée parlementaire enverra une délégation de 20 membres pour observer les élections parlementaires le 5 avril 2009.

./..

Membres de la délégation : Andres Herkel (Estonie, PPE/DC), Chef ad interim de la délégation, et Ioannis Banias (Grèce, GUE)

Contact APCE :
Chemavon Chahbazian, Coopération interparlementaire et observations des élections,
tél : +33 6 62 26 54 89